

Séance 2 du VENDREDI 09 JUIN 2023

Présents : M. ECHIVARD – Mme QUODBACH - M. LINDEN - Mme TOUSCH -
Mme VIGOUROUX - Mme RAPP - M. BLUM - Mme JUNG-SAUNIER-
M. ZANGA - Mme HEYMANN

Absents :

Procurations : M. POLLRATZKY à M. LINDEN - Mme KARST à M. BLUM - M.
KIRCH à Mme QUODBACH - M. ZINS à Mme TOUSCH - M. MERTZ à
M. ECHIVARD

Secrétaire de séance : Monique BREITMOSER RONDIO, Secrétaire de Mairie

014-2023 : Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable

Chaque membre du Conseil Municipal a été destinataire d'un exemplaire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021. Ce rapport n'appelle aucune observation de la part des membres présents. Il est à la disposition des administrés.

015-2023 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement

Le Code Général des Collectivités Territoriales conformément à l'article D2224-3 prévoit que le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel adopté par la CASC.

Chaque membre du Conseil Municipal a été destinataire d'un exemplaire du rapport annuel d'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2021. Celui-ci est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal :

- ADOPTE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif de la commune de REMERING LES PUTTELANGE pour l'année 2021.

Séance 2 du VENDREDI 09 JUIN 2023

016-2023 : Achat de terrains

Considérant la proposition faite par la commune d'acquérir les parcelles cadastrées section 20 n° 44, 45, 48, 49, 50 et 103,
Considérant l'accord des propriétaires,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

- l'acquisition des terrains cadastrés section 20, n° 44, 45, 48, 49, 50 et 103 d'une contenance totale de 99,88 ares au prix total de 5.000 euros
- la prise en charge par la commune des frais de ladite opération ainsi que des frais annexes
- de donner pouvoir au Maire pour signer l'acte à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant

017-2023 : Règlementation et tarifs FSE

Le Conseil Municipal décide des tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2024 :

| | REMERING | AUTRES TARIFS |
|--|----------|---------------|
| Grande salle | 190.00 € | 350.00 € |
| Grande salle (2 ^{ème} jour) | 80.00 € | 110.00 € |
| Location de la vaisselle | 30.00 € | 50.00 € |
| Caution | 300.00 € | 300.00 € |
| Nettoyage des locaux (Rez-de-chaussée ou Etage) <u>à la demande ou en cas de mauvais entretien</u>) | 100.00 € | 100.00 € |
| Nettoyage de la vaisselle, succinct | 100 € | 100 € |
| Nettoyage des appareils ménagers, succinct | 100 € | 100 € |
| Non respect de la collecte sélective des déchets | 150 € | 150 € |

018-2023 : Programme Fus@e

M le Maire expose au Conseil Municipal le point ci-après portant sur l'acquisition de solutions numériques dans le cadre du groupement de commandes Fus@é initié par le Département de la Moselle et leur subventionnement.

Séance 2 du VENDREDI 09 JUIN 2023

Pour mémoire, notre commune a adhéré par décision du 12.11.2020 au groupement de commande Fus@é «Faciliter les USages @-éducatifs» qui met à notre disposition une coordination facilitatrice assurée par le Département et des marchés dédiés pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains et labellisées par les Autorités Académiques.

Ainsi, les matériels et travaux fléchés dans ces marchés peuvent être subventionnés conformément au règlement d'octroi idoine des subventions Fus@é du Département de la Moselle.

Ceci étant exposé, je propose au Conseil Municipal :

- de m'autoriser à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour notre ou nos école(s) (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique, ...) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é,
- et de m'autoriser à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune (EPCI/SIVOS).

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Adopte ce point : à l'unanimité.

| |
|--|
| 019-2023 : Frais assemblée électorale |
|--|

Les agents territoriaux sont amenés à effectuer des travaux supplémentaires (organisation et logistique des scrutins, mise à jour des listes des électeurs, etc ...) à l'occasion des élections présidentielles, législatives, régionales, départementales, municipales, européennes, les consultations par voie de référendum, et autres.

Le Conseil Municipal peut décider de reverser la subvention pour frais d'assemblée électorale à l'agent en charge du dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reverser la subvention pour frais d'assemblée électorale à l'agent en charge du dossier.

Séance 2 du VENDREDI 09 JUIN 2023

020-2023 : Subventions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes :

- | | |
|--|------|
| - Amicale des secrétaires de mairie | 60 € |
| - La Prévention Routière | 60 € |
| - Association pour le don du sang bénévole FORBACH | 60 € |
| - Association de piégeurs | 60 € |
| - Des seins pour la vie | 60 € |

021-2023 : Subvention création association

Le Conseil Municipal décide d'accorder la subvention suivante dans le cadre de la création d'une association :

- Association des Parents d'Elèves « Les copains d'abord » 500,00 €

022-2023 : Chasse – Modalités de consultation des propriétaires

Le Maire expose aux membres du conseil que les baux de chasse en cours viennent à expiration au 1er février 2024 et qu'il importe dès à présent d'engager la première phase de procédure de remise en location de la chasse communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'organiser la consultation écrite des propriétaires fonciers de la commune. La date limite de réception des réponses est fixée au 19 septembre 2023.

De plus, le Conseil Municipal valide la liste des propriétaires fonciers issue du fichier PiGP du portail Internet de la gestion publique.

Séance 2 du VENDREDI 09 JUIN 2023

Séance 2 du 09 juin 2023

Délibérations

| | |
|----------|--|
| 014-2023 | Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable |
| 015-2023 | Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement |
| 016-2023 | Achat de terrains |
| 017-2023 | Règlementation et tarifs FSE |
| 018-2023 | Programme Fus@e |
| 019-2023 | Frais assemblée électorale |
| 020-2023 | Subventions |
| 021-2023 | Subvention création association |
| 022-2023 | Chasse – Modalités de consultation des propriétaires |

Membres présents

| | |
|---------------------|--|
| Jean-Luc ECHIVARD | |
| Jeannine QUODBACH | |
| Jean-Jacques LINDEN | |
| Chantal TOUSCH | |
| Nadine VIGOUROUX | |
| Nathalie RAPP | |

Séance 2 du VENDREDI 09 JUIN 2023

| | |
|---------------------|-------------|
| Thierry POLLRATZKY | Procuration |
| Christophe BLUM | |
| Magali JUNG-SAUNIER | |
| Nathalie KARST | Procuration |
| Xavier KIRCH | Procuration |
| Stéphane ZANGA | |
| Caroline HEYMANN | |
| André ZINS | Procuration |
| Sébastien MERTZ | Procuration |